

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura session régulière du conseil municipal le 19 août 2019 à 19 heures au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'article 5.5.1.2 du règlement de zonage n° 364-2004 indiquant qu'un bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de deux mètres (2,0 m) du bâtiment principal. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage à un mètre soixante-cinq (1,65 m) du bâtiment principal.

Dérogation mineure portant sur le paragraphe 4 de l'article 5.5.1.5 du règlement de zonage n° 364-2004 qui indique que le garage doit être implanté à au moins soixante centimètres (60 cm) des lignes latérales de l'emplacement, lorsqu'il n'est pas pourvu de fenêtres. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage à cinquante centimètres (50 cm) de la limite latérale.

Identification du site concerné :

Propriété de M. Renald Doyle et Mme Marina Tremblay située au 163, rue Potvin Sud à Hébertville.

Désignation cadastrale : Lot no 4 684 452 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce trentième jour du mois de juillet deux mille DIX-NEUF.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 30 juillet 2019 entre 8 h et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^{ième} jour de juillet 2019.


Sylvain Privé,
Directeur général et
secrétaire-trésorier


Sylvain Privé,
Directeur général et
secrétaire-trésorier